

Mise en œuvre des mesures d'exonération et d'aide au paiement des cotisations sociales

Il appartient aux déclarants ou à leurs centres de gestion, via leurs logiciels de paie, de calculer et déclarer directement dans les flux DSN la déduction des aides au paiement et des exonérations de cotisations sur les montants à prélever (cf. site du GIP-MDS). Les montants ainsi reportés dans ces blocs paiement doivent donc être ajustés des cotisations restant dues après application des exonérations et aides au paiement.

Les prélèvements par les caisses de MSA sont ensuite réalisés à hauteur du montant indiqué dans le bloc paiement de la DSN (dit bloc 20), minoré des exonérations et aides au paiement calculées et déclarées par les employeurs. **Ainsi, la chaîne est entièrement informatisée pour la MSA à partir des données présentes dans la DSN.**

Par ailleurs, une notification a dû être envoyée à chaque employeur fin novembre, puis le sera fin décembre, afin de les informer du montant utilisé et restant à consommer dans le cadre de l'aide au paiement. Les paiements des échéances de décembre et janvier pourront être ainsi ajustés, permettant ainsi aux employeurs de consommer intégralement leur aide au paiement.

A cet égard, afin de faciliter la compréhension de nos employeurs agricoles sur la déclaration des exonérations et aides au paiement et sur les consignes de paiement, un support explicatif détaillé est consultable en ligne sur le site des caisses MSA.

Dans l'hypothèse d'un bloc de paiement de la DSN erroné (omission de la déduction des aides), les solutions restant envisageables sont fonction de la date limite de dépôt (au 5 du mois suivant la paie pour les gros employeurs et au 15 du mois pour les employeurs de 9 salariés au plus):

Avant la date limite de dépôt, le déclarant peut toujours annuler et modifier le bloc paiement.

Après la date limite de dépôt, le déclarant peut contacter sa caisse de MSA afin de demander la suspension manuelle du prélèvement et ce jusqu'à 6 jours suivant cette date limite.